

Direction : Direction social solidarité santé

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2007002

Signataire : PC

OBJET :Convention réglant les relations entre le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Personnes Handicapées (SSIDPAPH) intégré au centre de santé et des infirmières libérales diplômées d'Etat.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de signer la convention avec Mesdames ANDREEWSKY, RENIA et VILLOTA infirmières libérales diplômées d'Etat, pour la participation aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Personnes Handicapées.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique: Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention avec Mesdames ANDREEWSKY, RENIA et VILLOTA infirmières libérales diplômées d'Etat , pour la participation aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Personnes Handicapées.

Le Maire